

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :

11

Présents : 8

Date de la convocation: 06/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

Votants: 8

Pour: 8

Présents : Yves MALRIC, Philippe VALDEYRON, Beatrice VIALA, Anne Marie MAILHE, Bastien GIACOBBI, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Contre: 0

Représenté (e)(s):

Abstentions: 0

Excusé (e)(s):

Absent (e)(s): Serge ARNAL, Francois COMBY, Magali COMBY

Secrétaire de séance: Beatrice VIALA

Objet: APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - 2023_DE_19

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du service de l'eau et de l'assainissement 2023 présenté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 32 670.08 €

Dépenses et recettes d'investissement : 289 418.78 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	32 670.08 €	32 670.08 €
Section d'investissement	289 418.78 €	289 418.78 €
TOTAL	322 088.86 €	322 088.86 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	32 670.08 €	32 670.08 €
Section d'investissement	289 418.78 €	289 418.78 €
TOTAL	322 088.86 €	322 088.86 €

Pour extrait conforme.

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait et délibéré à La BASTIDE PRADINES, le 14 Avril 2023.

Le Maire, Yves MALRIC



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 26 avril 2023
et publié ou notifié le 26 avril 2023

RF SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/04/2023 012-211200225-20230414-2023_DE_19-DE